



Commune de
Val-de-Travers

Chancellerie communale

Le Conseil communal

Téléphone 032 886 43 00

Tél. direct 032 886 43 90

Télécopie 032 886 43 69

Courriel Chancellerie.VDT@ne.ch

**Aux membres du Conseil
général de Val-de-Travers**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous convoquer à la prochaine séance extraordinaire du Conseil général de Val-de-Travers, fixée au

lundi 22 juin 2009, à 20h00, aux Bayards, Chapelle de la Mi-Eté

avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel
2. Correspondance
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009
4. Programme de législature et plan financier quadriennal
5. Règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances communales
6. Règlement de distribution de l'eau potable
7. Arrêté relatif au tarif de la vente de l'eau
8. Arrêté instituant la taxe d'épuration
9. Crédit de fr. 8'342'664.-- pour l'amélioration des systèmes d'évacuation des eaux de Val-de-Travers
10. Crédit-cadre de fr. 1'500'000.-- pour la mise en œuvre de projets découlant de la Nouvelle politique régionale fédérale
11. Motions et propositions
12. Communications du Conseil communal
13. Interpellations et questions

Dans l'attente de cette prochaine séance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, l'assurance de notre parfaite considération.

Val-de-Travers, le 9 juin 2009

CONSEIL COMMUNAL

Annexes: - Procès-verbal de la séance du 4 mai 2009
- Rapports, règlements et arrêtés relatifs aux points 4 à 10
- Pages à insérer dans l'annuaire